

SUEZ RV Ile-de-France
Tri CS
Tour CB21 16 Place de l'Iris,
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

AHRPE
À l'attention du responsable en charge de la gestion des déchets
120 ROUTE DE LA REINE

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Code client facturé	Nom du client producteur	Adresse du client producteur
7548560862	AHRPE	120 ROUTE DE LA REINE, 92100, BOULOGNE BILLANCOURT

Le 17/03/2025

Objet : ATTESTATION DE VALORISATION

Madame, Monsieur

Conformément

- à la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 et à son décret d'application N° 2016-288 du 10 Mars 2016, la section 3 du décret imposant le tri à la source de 6 flux spécifiques dès le 1er juillet 2016,
- à la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) , et à son décret d'application n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier , de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre,
- au décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, codifié aux Art. D543-278 à D543-287 du code de l'environnement,
- à l'arrêté du 21 décembre 2021 relatif à l'attestation mentionnée à l'article D.543-284 du code de l'environnement
- à l'article D.543-226-2 du code de l'environnement (section relative aux biodéchets)

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ci-joint les attestations de valorisation pour les flux de déchets ci-dessous (à l'exception des biodéchets) produits à l'adresse référencée ci-dessus durant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Déchets	Quantité pesée (en tonnes)	Quantité estimée (en tonnes) (1) (2)	Quantité totale (en tonnes)	Destinations de valorisation finale des déchets
Fraction minérale	3,6	0	3,6	Unité de recyclage des fractions minérales

(1) Cas particulier des déchets collectés et pesés en mélange :

Mode de calcul : Poids estimé (en tonnes) = PDEn = TR x %PDn

PDEn = Poids estimé du déchet n

TR = Tonnes réelles totales collectées en mélange (chez le producteur) et facturées à la tonne

%PDn = Proportion du déchet n estimée dans le tonnage total. Selon une évaluation moyenne « à dire d'expert Suez » de chaque déchet.

(2) Cas particulier des déchets collectés séparément en bacs, non pesés et facturés au forfait ou au passage ou en nombre de bacs. Ces déchets ne faisant pas l'objet d'une pesée individualisée, les tonnages indiqués constituent une estimation.

Mode de calcul : Poids estimé (en tonnes) = PDEn = VRn x DDn

PDEn = Poids estimé du déchet n

VRn = Volume réel collecté du déchet n. En cas de collecte en mélange, le volume réel collecté total est réparti selon la proportion estimée de chaque déchet n dans le mélange)

DDn = Densité moyenne du déchet n. Les volumes réels collectés sont pondérés par la densité moyenne suivante « à dire d'expert Suez » de chaque déchet :

papers-cartons : 60 kg / m³, bois : 60 kg / m³, plastiques : 25 kg / m³, métaux : 60 kg / m³, verre : 400 kg / m³, biodéchets : 270 kg / m³, plâtre : 600 kg / m³, fraction minérale : 1890 kg / m³

**Attestation de valorisation de déchets de papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et plâtre
prévues par l'article D. 543-284 du code de l'environnement**

(MODELE DEFINI PAR L'ARRETE DU 18-07-2018 PUBLIE AU J.O.R.F N°0173 DU 29 JUILLET 2018 ET MODIFIE PAR DECRET n° 2012-050 DU 16-07-2021 - Art 1)

Attestation n° : 2024315084G

Année : 2024

1. Emetteur de l'attestation

Nom : SUEZ RV Ile-de-France - Tri CS

Tour CB21 16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

N° SIRET : 66201448900840

Tél : 0969321010

Mél ou Fax : contact.rvf@suez.com

Personne à contacter : Centre de contacts clients SUEZ RV France

☐ Exploitant d'une installation de valorisation

ou

☒ Intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de négoce de déchets en vue de leur valorisation

1.A

Récépissé n° : Arrêté Préfectoral ICPE

Département : 92

Activité déclarée en préfecture : Activité Tri

Regroupement (Pré)Traitement

Date de limite de validité : N/A

2. Origine des déchets

Nom : AHRPE

Adresse : 120 ROUTE DE LA REINE, 92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

N° SIRET :

Tél :

Mél ou Fax :

Personne à contacter :

☒ Producteur du déchet

ou

☐ Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets)

3. Flux de déchets pris en charge

3.A Dénomination usuelle des déchets : Gravats

3.B ☒ Triés (un seul des 7 flux principaux de déchets - cocher la case correspondante en 3.D)

3.C ☐ Collectés conjointement (deux flux ou plus de déchets, sauf plâtre (interdit) - cocher les cases correspondantes en 3.D)

3.D

Déchet de papier/carton : ☐

Déchet de métal : ☐

Déchet de plastique : ☐

Déchet de verre : ☐

Déchet de bois : ☐

Déchet de plâtre : ☐

Déchet de fractions minérales : ☒

4. Quantités de déchets prises en charge (exprimées en tonne)

Modalité de quantification :

4.A ☒ Collectées/réceptionnées : 3,6 t

☒ Quantités pesées ou ☐ Quantités estimées

4.B ☒ Transférées pour valorisation matière ou pour les résidus de tri pour valorisation énergétique ou élimination : 3,6 t

☒ Quantités pesées ou ☐ Quantités estimées

4.C ☐ Valorisées

4.D ☐ Pertes et freinte : 0 t

☐ Quantités pesées ou ☐ Quantités estimées

**Attestation de valorisation de déchets de papier/carton, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et plâtre
prévues par l'article D. 543-284 du code de l'environnement**

(MODELE DEFINI PAR L'ARRETE DU 18-07-2018 PUBLIE AU J.O.R.F N°0173 DU 29 JUILLET 2018)

Attestation n° : 2024315084G	Année : 2024
-------------------------------------	---------------------

5. Destinations de valorisation finale des déchets

Flux de déchets	Type d'installation de valorisation matière, de valorisation énergétique ou élimination	Localisation (région(s),pays si étranger)	Répartition (en %)
Fractions minérales	Unité de recyclage des fractions minérales	Ile-de-France	100%
Résidus de recyclage des Fractions minérales	installation d' incinération / installation de stockage	Ile-de-France	0%
Résidus de tri	installation d' incinération / installation de stockage	Ile-de-France	0 %

6. Date et signature de l'émetteur de l'attestation :

17/03/2025	Le directeur d'agence  Tri CS Tour CB21 16 Place de l'Iris 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX Siret 66201448900840 - APE 3811Z
------------	---